

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 08
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaients présents : AUPERT Mickaël, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SEIGNERET Ludivine.

Etaients absents : BOULLIER Magali, Maxime GASDON.

Etaients absents ayant donné bon pour pouvoir : SCHIMITZ Jean-Marc (à Jean-Marc HETSCH)- Mickaël GOUJON (à Mickaël AUPERT) - LACOUR Danielle (à Véronique FESSY), RIVIERE Mickaël (à Hubert MONDIERE).

Quorum : atteint.

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE.

Date d'envoi de la convocation : 22 février 2024.

SUBVENTION BTP CFA DE LA LOIRE.

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention émanant du BTP CFA de la Loire.

Il précise que 2 apprentis, habitants de la commune, font partie des effectifs du BTP CFA de la Loire.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 40 €/ apprenti au BTP CFA de la Loire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 80 € au BTP CFA de la Loire.

Le secrétaire de séance,
Hubert MONDIERE.

Fait à Pradines, le 27 Février 2024.
Le Maire,
Charles BRUN.